

## Édito

Comportements-barrière, c'est quoi ?

L'apparition de la pandémie du Covid-19 a fait modifier de fond en comble les attitudes des uns et des autres. La peur du virus a pris le dessus sur toute autre considération dans notre vie de tous les jours. Même si, à bien des égards, beaucoup pensent, à tort d'ailleurs, pouvoir s'en passer. Mieux vaut prévenir que guérir. Les réfractaires à ces recommandations sont bien nombreux parmi nous. A Kinshasa l'autorité urbaine a rendu obligatoire la protection buccale et nasale, à travers le port de masques (même les gants) plus facultatif mais obligatoire. Plusieurs rechignent encore à s'en accommoder. C'est bien pour la prévention que pour autre chose. Nos comportements propres influent en général sur ceux des autres, donc de notre santé dépend également celle des autres. D'où la distanciation sociale (une des règles édictées) doit être intégrée dans nos attitudes de tout ce temps.

Un pan entier de la population kinoise fait fi de ces nouveaux comportements et l'ignorance y participe activement. Mais c'est quoi ces gestes-barrières ?

Il s'agit bien évidemment d'un ensemble des règles élémentaires aussi simples que tousser ou éternuer. Lesquels devraient désormais se faire dans le creux du coude plié en cette période cruciale de con-

(suite en page 9)

# E-Journal KINSHASA

Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité  
6ème année - Série B - n°0030 du mercredi 29 avril 2020

Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU  
Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: ealeikabe@yahoo.fr - Facebook: EJournal Kinshasa - youtube : télétemp libre@gmail.com (disponible fin janvier 2020) - www.e-journal.info

## Dr Jérôme Munyangi de retour au pays pour combattre le coronavirus <sup>(P. 2)</sup>



Port obligatoire de  
masque, pas respecté  
par les Kinois

La  
Bible, un livre  
intemporel  
<sup>(P. 12)</sup>

Taux de change

L'inflation se  
porte bien <sup>(P. 17)</sup>

Reportage <sup>(P. 10)</sup>

Une journée à **Mama Yemo**, l'hôpital le plus vieux du Congo, à l'abandon

Entretien <sup>(P. 14)</sup>

Petit Pierre, le seul survivant d'African Jazz Table ronde et de l'indépendance cha-cha

Papa Wemba fêté par ses proches <sup>(P. 15)</sup>

Tribune de  
Didier Mumengi

Le nouveau départ des Congolais après l'indépendance <sup>(P. 7)</sup>

# MBOTÉ SOURIEZ

Disponible sur [www.mbote-souriez.com](http://www.mbote-souriez.com) Téléchargement gratuit

Covid-19

# Dr Munyangi, chercheur congolais et «auteur du protocole Covid-organics», annonce son arrivée en RDC sur invitation du chef de l'État

Le Dr congolais Jérôme Munyangi, qui se réclame être l'auteur du protocole qui a conduit à la mise en place du Covid-organics remède lancé à Madagascar pour prévenir le coronavirus, annonce son arrivée pour bientôt en République démocratique du Congo

Annnonce faite par Jérôme Munyangi samedi 25 avril dernier au cours d'une émission réalisée en ligne

avec le journaliste congolais Marius Muhunga qui se trouve actuellement à Washington aux États-Unis d'Amérique.

«Je suis à la base de la rédaction du protocole. On n'invente pas une plante médicinale, on découvre sa propriété. Je suis l'auteur de la proposition du protocole sur tous les gouvernements africains du Covid Artémisia. Donc, c'est mon projet (...) Après la communication avec son homologue malgache, le président de la République démocratique du Congo a pris contact avec nous. Je vous informe que j'ai accepté après discussion avec le gouvernement congolais, je suis en train d'attendre mon vol. J'ai mon laissez-passer tenant lieu de passeport, parce que je n'avais plus de passeport, qui vient de m'être délivré par l'ambassade de la RDC à Paris et j'attends le vol le plus rapidement possible. Le président de la République veut me voir à Kinshasa le plus tôt possible. Ça peut être demain ou après-demain», a-t-il fait savoir.



Jérôme Munyangi précise dans la foulée que la seule condition qu'il a posée au chef de l'État est de pouvoir assurer sa sécurité une fois arrivé au pays.

«J'ai juste exigé des conditions pour ma sécurité. Pour le reste je n'ai rien demandé. Je vais juste être sécurisé», a martelé le docteur Jérôme Munyangi.

Pour rappel, le Covid-organics a été lancé officiellement le 20 avril dernier à Avarabohitra Itaosy, dans les locaux de l'Institut Malgache des Recherches Appliquées, (IMRA). Cependant, l'OMS

estime qu'il n'existe aucune preuve scientifique que le remède de Madagascar contre le covid-19 soit efficace.

Il sied de préciser par ailleurs que le docteur Jérôme Munyangi est diplômé en Médecine à l'Université de Kinshasa. Il a obtenu un Master à l'Université Paris Diderot et un autre à l'Université d'Ottawa. En 2011, il a été recruté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme chercheur sur les maladies tropicales négligées.

Il travaille depuis maintenant 6 ans sur un traitement alternatif contre le paludisme à base d'une plante en République démocratique du Congo (RDC), 3e pays d'Afrique le plus touché par cette maladie, après le Nigeria et le Mozambique. Ses recherches démontrent l'efficacité du traitement à base d'Artemisia, plante avec laquelle les Chinois se soignent depuis plus de 2000 ans. »

Jephté Kitsita

## Ministère provincial de l'Intérieur et Population

### Identification obligatoire des étrangers résidant à Kinshasa

« Cette opération sera sanctionnée par l'octroi d'une carte de résident », a fait savoir Tenge Te Litho, ministre provincial de l'Intérieur et Population, qui souligne que « l'objectif est de maîtriser les effectifs des étrangers résidant dans la capitale et les sécuriser ».

Il précise : « C'est la Constitution, dans son article 27, qui octroi précisément ce droit aux provinces de procéder à l'attribution de carte pour résident qui revient de droit aux entités décentralisées. Il n'y a donc pas d'empiètement avec les prérogatives du pouvoir



central ».

Pour Didier Tenge Litho, « c'est dans la commune de Kinshasa que s'effectuera les enregistrements. Tout (étranger) qui viendra sera identifié selon sa catégorie ».

Le prix de ce précieux sésame va 250 dollars américains au double du mon-

tant.

« Tout expatrié devra obligatoirement avoir cette carte pour exercer ses activités à Kinshasa, ouvrir un compte bancaire, une entreprise ou exercer le commerce ».

La carte de résident pour étrangers est biométrique et imprimée par l'entreprise Hologramme.

« Nous l'avons choisi parce qu'elle a obtenu gain de cause auprès de l'agence de régulation des marchés publics », indique le ministre de l'Intérieur et Population de la ville de Kinshasa.

Top Congo

## E-Journal KINSHASA

Bihebdomadaire en ligne

Autorisation de paraître  
04/MIP/0029/95  
Dépôt légal  
09629571

Fondateur  
Jean-Pierre EALE Ikabe  
Société éditrice  
ATL SARL  
Directeur de publication  
Bona MASANU Mukoko  
Secrétaire de rédaction  
Herman Bangi  
Correspondants  
Mike Malanda  
Dieudonné Yangumba (Rtnc)  
Patrick Eale  
Paris  
Henri Mukoko  
Jean-Claude Mass Monbong  
Schengen  
Alain Schwartz  
Allemagne  
Boose Dary  
Infographiste  
Abedi Salumu  
Collaboration  
Lino Debrazeau  
Accord partenariat  
Top Congo  
Congoweb  
AfricaNews  
CMCT  
Relations publiques  
Roger Nsita  
Adresse : Croisement av. ex-  
24 Novembre / Mbomu –  
immeuble Kin Béton  
Email : [agencetempslibre@gmail.com](mailto:agencetempslibre@gmail.com)  
Site : [www.e-journal.info](http://www.e-journal.info)  
Facebook : E-Journal  
Kinshasa  
Whatsapp : +243812266592

Vilipendé à la suite de sa réaction à la sortie médiatique  
du gouverneur de la ville

# Kimbembe Mazunga répond aux attaques...

L'article « gouverneur honoraire de la ville de Kinshasa, Kimbembe Mazunga réagit aux propos de Gentiny Ngobila sur Kimbuta » paru dans la dernière livraison de E-Journal Kinshasa a été énormément apprécié et a suscité des réactions en sens divers notamment au sein du cabinet du gouverneur Ngobila dont certains collaborateurs ont regretté la sortie médiatique de leur patron et approuvé notre analyse mais d'autres nous ont ouvertement menacé en indiquant « une très mauvaise sortie médiatique » expliquant une affinités avec Kimbuta par rapport à Gentiny.

En quoi donc Ngobila avait-il pêché lorsque, au terme d'une année de mandat, après une question si claire sur ses réalisations, il a fait savoir à l'opinion qu'il était plombé par les retombées de la mauvaise gestion et des dettes contractées par son prédécesseur ? En clair, nous avons reçu des réprimandes pour nous être exprimé non en tant que gouverneur honoraire mais en tant que soutien et partisan de Kimbuta. Nous estimons qu'il était impératif de le faire, de ne pas nous taire en espérant que cela sera une leçon pour notre digne successeur ! On trouvera des dettes et on laissera des dettes. Le tout est d'avoir un cabinet et une administration qui sachent évaluer le patrimoine de la province, booster ses capacités de production et surtout encadrer ses recettes d'exportation et ses recettes



tes courantes principalement fiscales. Nous disons encore et, c'est ce qui fait mal, que de mémoire de politique, c'est la toute première fois qu'un gouverneur, une année après sa prise de fonction, se lance dans des accusations sur son prédécesseur au lieu de présenter un bilan. Pour rappel, Kimbembe Mazunga, plébiscité « 3e meilleur gouverneur de l'ensemble de la RDC pour le cinquantenaire de l'indépendance » par l'institut de sondage « Les Points », ne fut en poste, à la tête de la ville de Kinshasa, que du 15 novembre 2005 au 16 octobre 2006 c'est-à-dire moins de 12 mois ! Cependant, nommé justement en novembre 2005, en février 2006, Sa Majesté le Roi du Maroc, après une visite, en voiture, à travers les rues de Kinshasa, félicita le président Joseph Kabila pour la propreté de la ville alors que quelques jours avant notre nomination, à la question de l'animateur de l'émission « Questions pour un champion » de savoir

qu'elle fut la ville la plus sale du monde, la réponse fut Kinshasa ! Nous avons eu à financer de gros travaux de réhabilitation de la voirie dans la ville.

Nous avons des réalisations qui témoignent, jusqu'à ce jour, notre volonté, notre capacité à donner des réponses idoines aux attentes tant des autorités du pays que de la population à une période où la ville ne mobilisait pas autant de recettes avec la « Brigade de mobilisation des recettes » inspirée de la province du Katanga. Surtout durant la période dite de « 1+4 » où les questions de développement passaient après les impératifs politiques et sécuritaires. Il nous a été également reproché, en tant que cadre du PPRD, de n'avoir pas cherché à concilier les deux protagonistes plutôt que de prendre partie pour l'un d'eux. Cela serait très bien et nous l'aurions fait volontiers si l'actuel occupant de l'Hôtel de Ville rencontrait ses prédécesseurs et sollicitait leurs conseils ou échangeait avec

eux sur les expériences des uns et des autres. Nous l'aurions certainement fait si M. Ngobila avait requis notre avis sur son intention de tancer publiquement son prédécesseur.

Nous avons, tous, été surpris par cette sortie à la fois malencontreuse et sans contenu politiquement constructif, qui plus est, rappelons-le, constitue une grave erreur de communication politique. A quoi sert alors l'association des anciens gouverneurs élus ? N'existe-t-il pas un « conseil des sages » dans cette structure ? La première mission de cette association devrait consister à apprendre aux nouveaux gouverneurs élus qu'un homme d'État c'est celui qui sait faire siens les actifs et les passifs. Nous avons visité la ville de Inongo, après l'élection de l'actuel gouverneur ; nous y avons entendu et vu des choses mais nous n'avons jamais entendu l'actuel gouverneur de Mai Ndombe les indiquer comme entorse à la mise en route de son plan de développement. Nous avons également été prévenus que des « mouvements citoyens » qui seraient financés par certains membres de notre famille politique (sic) s'occuperaient déjà du dossier de notre gestion à la SCTP au titre de sanction à ce qui paraît être un crime de lèse-majesté, notre soutien supposé à Kimbuta. Nous prévenons déjà que c'est un plan « pétard mouillé ».

Affaire Vital Kamerhe**Le 11 mai jour du procès à la Cour d'appel**

Le Parquet Général près de la Cour d'appel de Kinshasa Matete inculpe le dénommé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi pour trois infractions suivantes :

1. Enrichissement illicite et blanchiment des capitaux.
2. Détournement de denier public.
3. Corruption avérée.

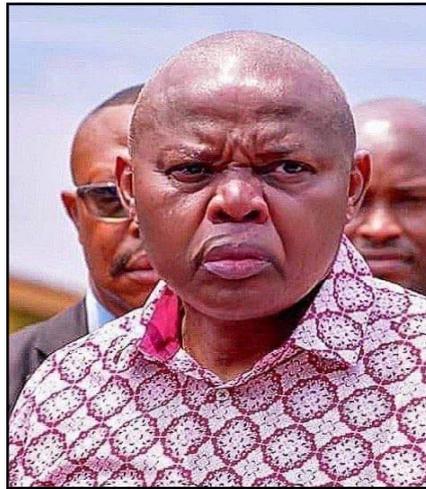
En effet, le Procureur Général près du Tribunal de Grande Instance de la Gombe vient de rendre une ordonnance de fixation de l'audience publique et une citation à prévenu pour fixer l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi sur la date de ses audiences publiques qui démarrent le lundi 11 mai à 09 heures précises et permettre ainsi à ses avocats de mieux préparer sa défense.

Les avocats-conseils de l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi peuvent toujours solliciter sa liberté provisoire, mais cette fois-ci par-devant le Tribunal de Grande Instance de la Cour d'appel de Kinshasa Gombe.

S'ils l'obtiennent gain de cause, ce qui n'est pas du tout probable, les modalités de la libération provisoire de leur client devraient être fixées par le Tribunal de Grande Instance de la Gombe.

De sources judiciaires et compte tenu de la gravité des charges qui sont imputables à l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi, ce dernier comparaitra par-devant ses juges naturels tout en étant en détention provisoire à la Maison d'arrêt de la prison centrale de Makala !

Cependant, l'hypothèse d'un dossier vide que propage les sociétaires de l'Union Pour la Nation Con-



golaise (UNC) est d'office écarté par le Parquet Général près de la Cour d'appel de Kinshasa Gombe qui vient de validé l'instruction de l'avocat Général près du parquet Général de la Cour d'appel de Kinshasa Matete.

Les charges de détournement des fonds publics qui étaient destinés au financement du programme d'urgence des 100 jours du Chef de l'État s'appuient sur :

1. Les preuves matérielles irréfutables que le Belge Thierry Tielmans, ancien Directeur Général de la Rawbank à verser à charge de l'inculpé;

2. Les preuves matérielles officielles que la Rawbank a versé au dossier : il s'agit des bordereaux financiers qui indiquent les mouvements des fonds publics qui étaient destinés au financement du programme d'urgence des 100 jours du Chef de l'État des comptes bancaires du Trésor public vers les comptes bancaires privés qui appartiennent à l'inculpé et à des membres de sa famille biologique ;

3. Des preuves matérielles irréfutables que l'Américain David Blattner, Directeur de Safricas a versé au dossier judiciaire, lesquelles

démontrent comment est-ce qu'il y avait d'une part, une surfacturation des prestations des professionnels du bâtiment et des travaux publics qui géraient les marchés publics et d'autres part, comment est-ce que les détournements des fonds publics avaient opérés en quittant les comptes du Trésor public vers les comptes bancaires privés qui appartiennent à

l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi et aux membres de sa famille biologique.

4. Des preuves matérielles irréfutables et accablantes qui proviennent du Libanais Jamma Samhi, le Président de la communauté libanaise du Congo, qui a aussi remis à la justice toute la documentation des surfacturations des marchés publics et du détournement des fonds publics qui étaient destinés au financement des maisons préfabriquées que l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi avait bel et bien accaparés et dont une partie vient d'être reversée sur le compte du Trésor public par ses soins pour prouver sa bonne foi.

L'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi et ses avocats-conseils avaient essuyé plusieurs défaites durant toutes les demandes de libération provisoire qu'ils introduisaient par-devant le Parquet Général près de la Cour d'appel de Kinshasa Matete puisqu'ils voulaient politiser cette affaire banale d'abus de confiance et des vols des fonds publics.

L'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi refuse de collaborer avec la justice

croyant être au-dessus de tout le monde.

Le nouveau refrain de la chanson qu'entonnent à l'unisson les sociétaires de l'UBC consiste à dire que l'inculpé Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi détient:

1. Les secrets d'Etat;
2. Qu'il y'aurait un acharnement politique sur lui;
3. Son innocence sera prouvée ; ils ne disent pas où et quand !

4. Certaines personnes seraient ingrates à l'égard de l'inculpé des détournements des fonds publics Vital Kamerhe Luakanyingiyingi Kingi;

5. Que le gourou va ouvrir la boîte de Pandore.

Les sociétaires de l'UNC doivent savoir qu'ils n'impressionnent personne. L'inculpé est maintenant face à ses juges naturels et il est accablé avec des preuves matérielles irréfutables des sources bancaires remises à la justice par ses anciens complices notamment l'ancien Directeur Général de la Rawbank le Belge Thierry Tielmans, le Directeur Général de Safricas l'Américain David Blattner et le Président de la communauté libanaise du Congo Jamma Samhi !

Il n'y a aucune main noire qui tire les ficelles dans l'ombre. L'inculpé est accusé par la justice sur la base des preuves matérielles irréfutables et non autre chose.

*Analyse produite à la demande du Club de la presse internationale de Genève (Suisse)*

Maître Beylard David  
PhD  
Attorney at law

Afia Santé dans la lutte contre le corona virus

# Pour protéger Kinshasa, il faut au moins 10 millions de masques-barrière par jour

Face à la pandémie du corona virus, l'ONG Afia Santé s'engage à apporter sa contribution en collectant des fonds pour doter les villes de Kinshasa et Lubumbashi des respirateurs.

Selon Claude Luyeye Bidi (médecin à la clinique Elisabeth de Bruxelles), responsable de cette structure, pour une ville comme Kinshasa avec une population de plus de 12 millions d'habitants, il faut une dizaine de millions de masques chirurgicaux par jour et près de la moitié en ce qui concerne les masques Ffp2. Le pays n'est pas en mesure de les procurer aux populations et pour pallier cette carence, il propose le port des masques en tissu.

Quant aux respirateurs, la ville de Kinshasa n'en dispose que de 14, raison pour laquelle Afia Santé et ses



composantes organisent une collecte de fonds en vue d'acheter des respirateurs nécessaires pour les hôpitaux de Kinshasa et Lubumbashi. Elle en appelle à la contribution des personnes de bonne volonté pour ralentir la propagation du corona virus et sauver des vies.

Afia Santé a été créée par des médecins congolais ou d'origine congolaise vivant en Europe dans le souci d'ap-

porter leur contribution active dans l'amélioration des systèmes de santé en Afrique.

En mettant en commun leurs ressources et leur expertise, Afia Santé et ses adhérents participent à l'amélioration de l'accès aux soins des communautés vulnérables tout en augmentant la capacité de réponse médicale humanitaire dans des contextes les plus difficiles du monde.

Le patient est au cœur de toute leur action, tout en améliorant les capacités de gestion et d'organisation des structures publiques et privées qui assurent la pérennité de leurs actions.

#### • Contacts-Belgique

Avenue de la Faisanderie, 64  
1150 Bruxelles, Belgique  
Tél: (+32) 474 51 86 44  
Tél: (+32) 477 73 11 24  
Email: europe@afia-

sante.org

#### • Contacts-Kinshasa

NL Clinic  
130 Boulevard du 30  
Juin  
Immeuble Sanash, local 1D,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél: (+243)814 165 295  
Email: kinshasa@afia-santé.org



## Coronavirus : pas de preuve qu'une personne contaminée soit immunisée

L'OMS met en garde contre les « passeports immunitaires ». Rien ne permet de garantir, à l'heure actuelle, qu'une personne contaminée ne le soit pas une seconde fois.

C'est une mise au point claire de la part de l'Organisation mondiale de la santé. Dans un communiqué, l'OMS alerte sur le risque que la délivrance de « passeports immunitaires » pourrait faire courir. En effet, il n'y a « actuellement aucune preuve que les personnes qui se sont remises du Covid-19 et qui ont des anticorps soient prémunies contre une seconde infection », souligne l'organisation. L'OMS craint donc que la délivrance de ce type de documents ne favorise la propagation continue de la pandémie. « À la date du 24 avril 2020, aucune

étude n'a évalué si la présence d'anticorps au Sars-CoV-2 confère une immunité contre une future infection par ce virus chez les humains », précise-t-elle.

Certains gouvernements ont émis l'idée de délivrer des documents attestant l'immunité des personnes sur la base de tests sérologiques révélant la présence d'anticorps dans le sang, de façon à déconfiner et à permettre peu à peu leur retour au travail et la reprise de l'activité économique. Mais l'efficacité d'une immunisation grâce aux anticorps n'est pas établie à ce stade et les don-

nées scientifiques disponibles ne permettent pas de justifier l'octroi d'un « passeport immunitaire » ou d'un « certificat d'absence de risque », avertit l'OMS. « Les personnes qui pensent être immunisées contre une seconde infection parce qu'elles ont été testées positives pourraient ignorer les recommandations de santé publique. Le recours à ce genre de certificats pourrait en conséquence augmenter les risques que la transmission continue », insiste-t-elle.

#### Des tests sérologiques pas encore fiables

L'OMS estime par ailleurs que les tests sérologiques actuellement utilisés « ont besoin d'une validation supplémentaire pour déterminer leur exactitude et leur fiabilité ». Ils doivent en

particulier permettre de distinguer la réponse immunitaire au nouveau coronavirus des anticorps produits à l'occasion d'une infection par un autre des six coronavirus humains connus, dont quatre sont largement répandus, provoquant des rhumes bénins. Les deux autres sont à l'origine du Mers (Syndrome respiratoire du Moyen-Orient) et du Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère).

Or, souligne l'OMS, « les personnes infectées par l'un ou l'autre de ces virus sont susceptibles de produire des anticorps qui interagissent avec des anticorps produits en réponse à l'infection provoquée par le Sars-CoV-2 », et il est donc impératif de pouvoir les identifier.

Covid-19

# Masques peu visibles à Tshangu

**P**eu habitués à se couvrir le nez et la bouche pour réduire les risques de contamination au Covid-19, Kinois et Kinois sont appelés à porter les masques dès le mercredi 22 avril 2020, au regard de l'arrêté gouvernemental.

Bon nombre ne se précipitent pas dans les pharmacies ou les couturiers pour s'en procurer. On ne voit pas beaucoup des masques dans les artères de Tshangu cette semaine.

Chapeau bas aux motocyclistes « wewa » qui donnent l'impression d'avoir obtempéré spontanément aux instructions de l'autorité urbaine en ce qui concerne le port obligatoire des masques.

La plupart d'entre eux rencontrés ces deux dernières journées dans les différents parkings ou terminus de Tshangu, portent des masques sur leurs visages. Et jusqu'ici, les femmes sont peu enclines à se couvrir le nez et la bouche.

A titre d'exemple, la quasi-totalité des vendeuses du marché Kabila à Kimbanseke n'ont pas de masques sur les visages.

Entretemps, quelques vendeurs des pharmacies nous ont



dit qu'ils vendent les masques à 1 000 Fc la pièce et ont vu leur petit stock s'épuiser. D'autres les écoulent à 1 500 Fc et ont des difficultés à épuiser leurs stocks. Les couturiers et autres vendeurs ambulants proposent à des potentiels acheteurs des masques de qualité moyenne qu'ils écoulent à 500 Fc ou 300 Fc la pièce. Il n'est pas exagéré de parler d'un bilan mitigé en ce qui concerne le port obligatoire des masques pour les journées du 20 et 21 avril 2020. Si on a dénombré très peu des masques dans les rues et avenues de Tshangu, il en est de même dans d'autres coins de la capitale.

C'est probablement en raison de ces résultats en demi-teinte que les officiels kinois ont durci le ton en faisant état d'amendes de 5 000 Fc à infliger aux Kinois « non masqués » dès le mercredi 22 avril 2020.

On peut craindre

que les forces de l'ordre fassent de la sur-en-chère en exigeant au x

contrevenants le double du taux de l'amende de celui exigé par l'autorité urbaine.

Si le port obligatoire du masque n'est pas mauvais en soi en cette période de crise sanitaire, on ne peut s'empêcher de se poser des questions :

– L'Hôtel de ville, qui a promis de mettre à la disposition de Kinois des masques va-t-il honorer ses engagements ?

– Est-il commode de porter un même masque tout au long de la journée ?

En principe, les forces de l'ordre devraient prêcher par l'exemple en ayant des masques à leur portée.

Les Kinois, obligés de se couper en quatre pour trouver leur pain quotidien, sont appelés à insérer la rubrique « masque » dans leurs budgets.

On ne peut pas parler du port obligatoire des masques sans faire allusion aux gestes bar-

rières, tels que la mesure de distanciation sociale, la présence des kits de lavage des mains. Pour se faire une idée de la manière dont les habitants de Tshangu appréhendent le concept du coronavirus, nous avons sillonné récemment près d'une vingtaine (Mulie, Batumona, Biyela, Kayolo, Kutu, Nsanga, Maviokele...) des quartiers de Kimbanseke et de Ndjili. Tout au long de cette ronde, nous avons noté que très peu d'habitants de Tshangu se préoccupent du Covid-19. Si cette pandémie existe réellement en RDC, qu'on nous montre les images des Congolais internés dans les centres hospitaliers», entend-on.

En outre, les vendeuses et vendeurs des marchés de Kimbanseke font fi des mesures de distanciation sociale. Il n'y a qu'un kit de lavage des mains au marché Kabila et aucun kit dans d'autres lieux de négoce.

A Ndjili, on compte un plus grand nombre de boutiques, maisons de vente des vivres frais et petits commerces avec des kits de lavage des mains qu'à Kimbanseke.

# Le «Nouveau départ des Congolais» après 60 ans d'indépendance



Par Didier  
Mumengi

Le 19 mai 1960, le Parlement belge donne à la République Démocratique du Congo sa toute première « Constitution<sup>1</sup> ». Au travers de ce certificat de naissance signé par le Roi des belges, le Congo devint indépendant sans quitter la colonisation. Et nous, peuple congolais, nés sous cette filiation coloniale, nous entrâmes dans le concert des peuples infectés par le « virus de la bipolarité identitaire ».

En effet, le socle de l'indépendance devrait être des réponses ontologiques aux trois questions identitaires ci-après : « qui sommes-nous ? », « d'où venons-nous ? », « où allons-nous ? ». Ce questionnement aurait incarné une approche heuristique autocentrée, dénouant l'« énigme de l'Être congolais décolonisé ». C'est-à-dire : un peuple renaissant au travers d'une historicité débarrassée de toute aliénation.

Hélas, le 30 juin 1960, nous sommes devenus « peuple souverain » sans « existentialité souveraine ». Sans rien de « Nous authentique ». Sans auto-explicitation du récit de notre humanité, au sens que Jean-Paul Sartre donne au phénomène « humain », à savoir : « On ne naît pas homme, on le devient<sup>2</sup> ».

Érasme avait précédé Sartre dans son *Traité sur les enfants*, en disant : « *Homines non nascuntur, sed effinguntur* ». C'est-à-dire : « l'homme ne naît pas homme ; il le devient<sup>3</sup> ». Cependant, un bémol d'ordre postulateur ! Érasme ne faisait allusion qu'à l'enfant qui doit construire son humanité à travers l'éducation, celle-ci n'étant pas pleinement accomplie dès la naissance. Par contre, pour Sartre l'existentialiste, « l'homme (le peuple) sera tel qu'il se sera fait. L'homme (le peuple) est non seulement tel qu'il se conçoit, mais tel qu'il se veut. L'homme (le peuple) n'est rien d'autre que ce qu'il se fait<sup>4</sup> ».

Ce que dit Jean Paul Sartre se comprend mieux dans la triple dimension du concept d'identité : fondationnelle, constitutive et justificationnelle.

La dimension fondationnelle de l'identité est primordiale en ce qu'elle est pré-institutionnelle et condition sine qua non de notre existence comme peuple autodéterminé. Elle renvoie à la nécessité de penser la « nation » à partir de ses racines pluriséculaires, mais aussi au travers des circonstances particulières qui l'ont façonnée depuis les plus lointaines origines.

Dans l'approche constitutive, l'identité est ce sur quoi s'appuie l'organisation de la vie politique nationale, en tant qu'expression de ce que nous sommes et instrument pour accomplir ce que nous voulons être. L'identité constitutive nous ancre dans nos propres processus mentaux, dans la souveraineté intellectuelle, en vue de développer une historicité autonome assumée, une historicité authentique, et accomplir une destinée propre.

L'identité justificationnelle est d'ordre sentimental et relève de l'autoconscience culturelle déterminée et déterminante. Elle fournit les raisons et les motifs de sublimer les nègres que nous sommes, mais aussi notre système culinaire, nos différents codes vestimentaires et nos coiffures, y compris nos us et coutumes, les paysages de notre patrie, nos productions artistiques, notre patrimoine forestier, minéral, faunique, floristique, etc.

Or le 30 juin 1960, par la réification subie pendant la colonisation, nous accédions à l'indépendance vidés de toute possibilité de relever le défi d'une citoyenneté adossée à la dimension trinitaire de l'identité, comme susdit. Certes, depuis, nous manifestons des désirs d'autodétermination. Nous exprimons des volontés d'autosuffisance intellectuelle nationale. Nous les clamons chaque jour en chantant notre hymne national. Nous les psalmodions à tue-tête et à tout bout de champs dans nos discours, dans nos conférences et dans nos débats... Mais si nous ressentons profondément tous ces sentiments, nous nous révélons tout autant incapables de les transformer en actes concrets de construction souveraine ou de reconstruction volontariste de notre pays.

C'est que les perturbations intrapsychiques ont, depuis le 30 juin 1960, installé nos consciences dans le syndrome de la dépersonnalisation collective, de la déréalisation généralisée, et finalement, dans la désidentification culturelle. En un mot : dans une crise d'identité organisationnelle.

Ces pathologies psychodysleptiques sont des symptômes majeurs du trouble dissociatif d'identité qui se manifeste notamment par des déficiences sociétales des fonctions cognitives essentielles. Ce qui explique l'auto-affection patriotique affaiblie, la sensation d'être désemplois de toute possibilité d'autodétermination, de toute capacité d'assumer la souveraineté nationale, au point de se réduire en spectateurs de notre propre vie nationale, gagnés par la certitude d'être indécemment forcés à faire des choses que nos consciences reprochent.

Ce que dit Jean Paul Sartre se comprend mieux dans la triple dimension du concept d'identité : fondationnelle, constitutive et justificationnelle.

La dimension fondationnelle de l'identité est primordiale en ce qu'elle est pré-institutionnelle et condition sine qua non de notre existence comme peuple autodéterminé. Elle renvoie à la nécessité de penser la « nation » à partir de ses racines pluriséculaires, mais aussi au travers des circonstances particulières qui l'ont façonnée depuis les plus lointaines origines.

Dans l'approche constitutive, l'identité est ce sur quoi s'appuie l'organisation de la vie politique nationale, en tant qu'expression de ce que nous sommes et instrument pour accomplir ce que nous voulons être. L'identité constitutive nous ancre dans nos propres processus mentaux, dans la souveraineté intellectuelle, en vue de développer une historicité autonome assumée, une historicité authentique, et accomplir une destinée propre.

L'identité justificationnelle est d'ordre sentimental et relève de l'autoconscience culturelle déterminée et déterminante. Elle fournit les raisons et les motifs de sublimer les nègres que nous sommes, mais aussi notre système culinaire, nos différents codes vestimentaires et nos coiffures, y compris nos us et coutumes, les paysages de notre patrie, nos productions artistiques, notre patrimoine forestier, minéral, faunique, floristique, etc.

Or le 30 juin 1960, par la réification subie pendant la colonisation, nous accédions à l'indépendance vidés de toute possibilité de relever le défi d'une citoyenneté adossée à la dimension trinitaire de l'identité, comme susdit. Certes, depuis, nous manifestons des désirs d'autodétermination. Nous exprimons des volontés d'autosuffisance intellectuelle nationale. Nous les clamons chaque jour en chantant notre hymne national. Nous les psalmodions à tue-tête et à tout bout de champs dans nos discours, dans nos conférences et dans nos débats... Mais si nous ressentons profondément tous ces sentiments, nous nous révélons tout autant incapables de les transformer en actes concrets de construction souveraine ou de reconstruction volontariste de notre pays.

C'est que les perturbations intrapsychiques ont, depuis le 30 juin 1960, installé nos consciences dans le syndrome de la dépersonnalisation collective, de la déréalisation généralisée, et finalement, dans la désidentification culturelle. En un mot : dans une crise d'identité organisationnelle.

Ces pathologies psychodysleptiques sont des symptômes majeurs du trouble dissociatif d'identité qui se manifeste notamment par des déficiences sociétales des fonctions cognitives essentielles. Ce qui explique l'auto-affection patriotique affaiblie, la sensation d'être désemplois de toute possibilité d'autodétermination, de toute capacité d'assumer la souveraineté nationale, au point de se réduire en spectateurs de notre propre vie nationale, gagnés par la certitude d'être indécemment forcés à faire des choses que nos consciences reprochent.

le Président Sédar Senghor, en précisant : « Nous voulons, nous autres Congolais, être des Congolais authentiques. Qui peut comprendre mieux que vous, Monsieur le Secrétaire général, l'importance que nous attachons à cette recherche de notre authenticité, à cette découverte de notre vrai visage d'Africains, tel que l'ont façonné, jour après jour, les ancêtres à qui nous devons le noble héritage de notre grande patrie africaine ?<sup>5</sup> »

De la parole aux actes, le 27 octobre 1971, la République Démocratique du Congo devient le « Zaïre ». Or « Zaïre » est le tout premier nom donné au « Royaume Kongo » par le conquistador portugais Diego Caô. Lorsqu'il débarqua en août 1483, il cria « Zaïre<sup>6</sup> », en arabe, pour qualifier la violente intrusion du fleuve Kongo dans l'Océan Atlantique.

A la fin de 1971, le gouvernement interdit la cravate et le costume, et invente « l'abacost<sup>7</sup> ». Comble de paradoxe, l'ensemble de l'oligarchie régnante importe le même « abacost » de Belgique, pays des colonialistes. Les femmes sont interdites de porter le pantalon et la jupe : le wax devient obligatoire. Mais ce wax reste en grande partie importé de la Hollande, autre pays des colonisateurs.

L'usage du titre « Monsieur » ou « Madame » est interdit. Désormais, l'homme est « Citoyen » et la femme, « Citoyenne ». Mais là aussi, « l'authenticité » singe les révolutionnaires français qui, en 1789, par opposition au qualificatif « sujet du roi », avaient décidé que « Monsieur » soit remplacé par « citoyen » et « Madame » par « citoyenne ».

(A suivre)

## A LouiZ ma sœur



### Sœur de cœur

*Son Congo, avec dépit et frustration, elle l'ahime*

*En son cœur, elle porte les stigmates : d'une province en déliquescence, de ses enfants à l'avenir crucifié, de ses milliers de femmes fardeaux,*

*Son regret, ce sont les intelligences brillantes de ses frères et sœurs équatoriens qui en synergie et au service ne le sont pas.*

*Altruiste, pour un devenir meilleur des siens, sans désespérer avec abnégation et conviction toujours, elle milite*

### Sœur d'esprit

*Digne descendante du patriarche Léon Engulu Baangampongo Bakokele Lokanga, elle en hérite la force, la rigueur, la finesse et l'indépendance d'esprit*

*Dialectique et rhétorique sont des lieux communs, ils s'entrechoquent, s'entremêlent et finissent par se conjuguer.*

*Oreille attentive, verbe mesuré, pragmatique, critiques sans concessions ni contreparties, elle est toujours de bons conseils*

### Sœur de Com

*Enseignante, Journaliste, Éditrice, directrice à la BM, elle est Com.*

*Depuis l'Isti/Ifasic, nos routes se sont croisées sans plus se décroiser, guider par une passion partagée :*

*la com.*

*Sous la houle, au gré des événements, des mutations, des perturbations, des contradictions, par la Com, par l'esprit, par le Cœur toujours on naviguent.*

J.C. Eale

## France

### Le plan de déconfinement présenté par Edouard Philippe adopté par l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale a adopté à 368 voix contre 100 le plan de déconfinement du gouvernement présenté par Edouard Philippe mardi après-midi.

Dans les grandes lignes, il a annoncé la stratégie du gouvernement qui repose en trois points : Protéger - Tester - Isoler.

Une stratégie globale pour l'ensemble de la France qui est axée autour de 6 thèmes : la santé, l'école, le travail, les commerces, les transports, les rassemblements

Edouard Philippe a annoncé qu'une grande partie de la stratégie du gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de coronavirus en France allait reposer sur les tests. En effet, dès le 11 mai, le gouvernement espère pouvoir pratiquer 700.000 tests virologiques par semaine en France. Concrètement, cela signifie qu'il faudra tester toute personne présentant le moindre symptôme.

La contagiosité du virus apparaissant 2 jours avant les premiers symptômes, en cas de retour positif du test, il faudra également tester tous les «cas contact» qui ont été proches de la personne contaminée, à commencer par l'entourage. De plus, les malades devront être isolés, c'est à dire placés en quarantaine pendant 14 jours, soit à leur domicile, mais dans ce cas leurs proches sont également confinés, soit dans des hôtels mis à disposition.

Le Premier ministre français a également précisé que pour l'heure le déconfinement progressif était toujours prévu à partir du 11 mai prochain : «*Nous préparons le 11 mai en surveillant tous les indicateurs par département que nous pourrions lancer le déconfinement à cette date*». Cependant, cela pourrait être amené à évoluer dans l'hypothèse où le nom-



bre de nouveaux cas journaliers n'était pas dans la fourchette prévue à l'approche du 11 mai.

«*Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai.*» précise le Premier ministre qui invite donc les Français à la rigueur d'ici là.

Edouard Philippe annonce que la première phase du plan qui devrait donc être mis en application à partir du 11 mai devrait durer jusqu'au 2 juin pour vérifier que les mesures mises en œuvre permettent de limiter l'épidémie. Puis le gouvernement proposera une seconde phase de 3 semaines à nouveau qui devrait nous amener au début de l'été. Pour l'instant, dans cette première phase, si les Français pourront de nouveau sortir et aller travailler, les rassemblements resteront toujours limités à 10 personnes maximum.

Au cours de cette première phase, il ne sera plus nécessaire de présenter son attestation de déplacement dérogatoire à imprimer ou recopier sauf en cas de déplacement à plus de 100 km de chez soi. De plus, ceux-ci restent limités et réservés exclusivement à des raisons impériales.

La santé :

Afin de protéger la population française face au Covid-19, le Premier ministre a évoqué la question des masques, indiquant qu'il y aura assez de masques pour tout le monde, le 11 mai...

D.M.

Traitement du Covid-19

## Après le Madagascar voici le Cameroun !

L'évêque de Douala (Cameroun) annonce un traitement à base de plantes et une prise en charge gratuite des malades.

Au Cameroun, c'est le clergé qui annonce un médicament contre la pandémie du Covid-19. Plusieurs cas ont été guéris.

Samuel Kleda, évêque métropolitain de Douala (Littoral) affirme soigner la maladie à coronavirus grâce à un traitement à base de plantes. Il annonce aussi que le traitement est gratuit pour tous les malades.

Le traitement de l'évêque qui est connu comme herboriste et naturopathe à la réputation établie à soigner plusieurs cas actifs de Covid-19 dans ces dernières semaines.

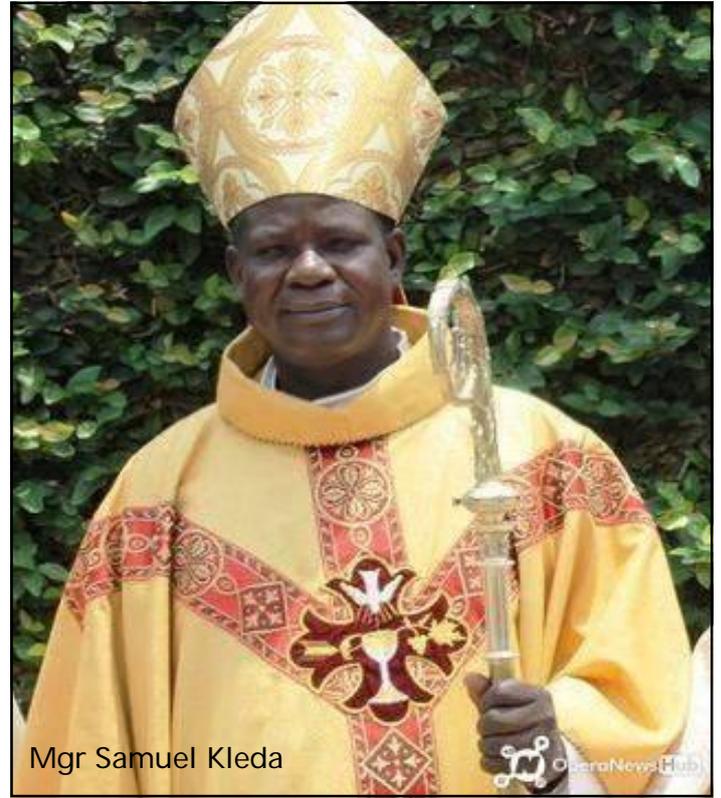
«Face au problème de coronavirus, puisque je

connaissais déjà les plantes selon les symptômes du coronavirus, j'ai tout simplement mis sur pied toutes les recettes que j'ai appliquées aux personnes et elles sont soulagées», a déclaré l'évêque samedi dans un reportage diffusé sur la Crtv (medias à capitaux publics).

Il a aussi souligné que le médicament est mis à la disposition de tous les malades du Covid-19 dans une boutique du prélat qui existe depuis plusieurs années à Douala.

L'évêque de Douala vole ainsi au secours des malades du Covid-19 alors que samedi, le pays a enregistré 88 nouveaux cas positifs sur l'ensemble des 9 régions sur 10 impactées.

Le total national des malades de la pandémie de Covid-19 est passé de 1430 à 1518 dont 697



Mgr Samuel Kleda

guéris.

Selon le ministre de la Santé publique, le Ca-

meroun compte désormais 768 cas actifs. Et, 207 hospitalisations dont 28 sous oxygénation. 697 guéris depuis la confirmation officielle de la pandémie le 6 mars dernier.

10 décès supplémentaires ont été enregistrés en 24 heures. Le nombre total des personnes officiellement décédées de Covid-19 au Cameroun à ce jour, est de 53.

Communiqué

## E-Journal Kinshasa s'ouvre à vous...

Dans le cadre de nos prochaines publications, nous informons nos lecteurs que E-Journal Kinshasa (à fréquence bi-hebdomadaire)

s'ouvre à vous pour toutes vos petites annonces (carnet rose, avis de naissance, anniversaire, carnet noir (décès) et autres) que nous nous appliquerons de publier.

**Édito**

## Comportements-barrière, c'est quoi ?

(suite de la une)

finement aussi bien chez soi qu'en dehors.

Les coudes ont remplacé provisoirement la paume de main pour les salutations. Les embrassa-

des sont à proscrire et son dérivé la bise en cette période de risque épidémiologique (ici liée au Coronavirus SARS-CoV-2). Voilà l'une des mesures barrière possibles contre un microbe se transmettant notamment par les mains.

Tout bien considéré, les comportements-barrière sont l'ensemble des gestes et attitudes individuels et collectifs susceptibles de ralentir la pro-

pagation d'une épidémie.

La notion de comportements-barrière, dans le domaine de la lutte contre les épidémies, a été vulgarisée à l'occasion de la médiatisation du SRAS et de la grippe aviaire. Mais des mesures-barrière complexes et efficaces étaient pratiquées dès l'Antiquité et l'ont été à grande échelle contre les vagues successives de peste noire au milieu

du 14<sup>e</sup> siècle. Actuellement, nous sommes en présence de celui qui est considéré comme l'ennemi public numéro un. Lequel n'a pas de visage mais occasionne des ravages. Tous souhaitent que cette pandémie disparaisse de la planète afin que nous puissions renouer avec le cours normal de l'existence dont le premier vœu est le déconfinement immédiat...

EIKB65 (Remake)

## Agé de 96 ans, Mama Yemo, le plus vieil établissement hospitalier du pays est à l'abandon.

Plusieurs voix se sont élevées pour sensibiliser les décideurs à la dégradation de l'Hôpital général de référence de Kinshasa (HGRK ou HGK) ou ex-Mama Yemo et rien jusque là n'est fait. La polémique soulevée par la chanson en gestation de l'artiste musicien Le Karmapa a suscité notre curiosité pour espérer mettre en lumière ce centre hospitalier, le plus grand hôpital public en R.D. Congo avec 2 000 lits et 2 250 employés.

Construits par l'architecte Ferron, les premiers pavillons de cet hôpital pour indigènes sont ouverts au public en 1924, alors destiné à soigner les pathologies des Congolais. Il s'ensuivra en 1949, la construction des pavillons de la maternité.

Cette institution hospitalière participe à la formation des étudiants en médecine et en sciences infirmières et elle est organisée en quatre services : médecine interne et chirurgie, gynécobstétrique, pédiatrie, services spécialisés comme ORL, dentisterie, ophtalmologie.

Dans les années 60 et 70, l'HGRK était un hôpital magnifique et performant qui faisait la fierté du pays. Les ressortissants de la sous-région de l'Afrique centrale venaient s'y faire soigner. Les médecins américains se bousculaient pour y travailler, non par philanthropie, mais parce que ce joyau de l'ère mobutiste recevait à cette époque 50 % du budget de la santé publique du Zaïre.

Ses 2 500 lits étaient réellement occupés et la capacité d'accueil était énorme. Les gestionnaires de l'époque faisaient un effort pour maintenir un certain cadre acceptable. Les interventions chirurgicales étaient nombreuses. Et la maternité affichait journalièrement 150 accouchements.

Pendant les années 80, l'hôpital avait plusieurs ressources financières entre autres les frais de fonctionnement versés mensuellement par le Trésor public; les recettes cash des malades après les prestations; les créances recouvrées auprès de l'État pour les soins médicaux des fonctionnaires, des policiers et des militaires;



Morgue de Mama Yemo

le recouvrement des prestations auprès des sociétés conventionnées. A noter qu'à l'époque, il y avait environ 200 conventions avec des sociétés de la place.

Actuellement, composé d'une dizaine de bâtiments délabrés, reliés les uns aux autres par des couloirs à l'air libre, mais surmontés de tôles ondulées, l'HGRK a perdu son lustre d'antan.

La déliquescence de structures de l'État a poussé à l'agonie cet hôpital, ajouté à cela la gestion calamiteuse de différents comités de direction ainsi que la mainmise du ministère de la Santé.

La mégestion aidant, les maigres recettes générées disparaissent souvent dans les poches de quelques individus, les infirmiers et les médecins, à leur tour, prélèvent les recettes directement à la source auprès des malades ou carrément les orientent vers leurs propres centres hospitaliers respectifs.

### Management défaillant

Les différentes administrations qui se succèdent se contentent des recettes des payants cash au lieu de recourir aux conventions auprès des administrations et entreprises pour se doter des moyens substantiels leur permettant de faire face aux charges de fonctionnement.

Par le goût de lucre, l'Hôpital provincial général de référence de Kinshasa ne tient pas compte du nombre de stagiaires mais du montant payé par chacun. Ainsi,

un seul département peut en accueillir 200, voire 300 pour des salles de réunions conçues pour accueillir 50 personnes.

### Prise en charge de malades

Bon nombre de médecins de l'hôpital disposent de leurs propres polycliniques et orientent certains malades vers leurs centres privés.

Pour une injection ou un prélèvement, le soignant exige des gants à la famille du malade, sinon rien n'est fait. À l'hôpital général de référence, on ne donne rien, pas même un bout de sparadrap. Le suivi des malades hospitalisés est quasiment aléatoire. Le personnel soignant propose même des médicaments aux malades à la place de pharmacies.

### Gestion de l'environnement

Devant l'entrée principale dorment des indigents qui ont trouvé l'hôpital comme leur dernier refuge. À l'intérieur, l'insalubrité règne en maître avec des pavillons surpeuplés où certains malades dorment à même le sol, faute de lits. Des moustiques et d'autres parasites pullulent par manque de mesures d'assainissement adéquates. Des jardins transformés en cuisine de fortune par des garde-malades par manque d'un service de restauration.

Des sanitaires en mauvais état qui poussent certains malades, par peur d'être infectés, à faire leurs besoins

dans de pots pour les reverser après.

### Manque de matériels et équipements

On constate également un déficit criant des matériels essentiels comme de thermomètres, de balances, de tensiomètres. Les « brançards » sont constitués de tôles ondulées posées sur des roulettes. Des matériels médicaux vétustes qui datent d'une époque révolue et qui n'attendent que d'être remplacés.

### Fourniture en courant électrique

A une certaine époque, l'hôpital disposait d'un grand groupe électrogène et qu'à la moindre coupure d'électricité prenait le relais dans la minute qui suivait la coupure et c'était pour tout l'hôpital.

Actuellement, avec les coupures de courant intempestives dues à la vétusté du matériel de la SNEL, l'hôpital n'a pas pu faire face à la coupure d'électricité qui avait provoqué la mort des prématurés et il a fallu qu'une donatrice vienne à leur rescousse pour remédier au problème. Cette situation déplorable pouvait être évitée si l'équipe dirigeante de l'hôpital avait un sens de management en négociant l'achat d'un groupe électrogène à crédit et pour le payer par échéancier avec les recettes mensuelles de l'hôpital.

Laissé quasiment à l'abandon, cet hôpital meurt suite au manque d'initiative de responsables et au rabais de ses prestations. Il n'est plus en mesure d'offrir des soins santé de qualité et a perdu la confiance de beaucoup de gens alors qu'il regorge de grands spécialistes en médecine du pays.

Il est grand temps que les pouvoirs publics en fassent un état de lieux afin d'évaluer les besoins réels et disposent des moyens conséquents pour la réhabilitation de ce centre hospitalier qui fut le fleuron de structures sanitaires d'Afrique subsaharienne des années 60 et que bon nombre le qualifie maintenant de mourir.

Herman BANGI BAYO

## Port de masque obligatoire à Kinshasa

# La police accusée de tracasseries



**L**e port obligatoire des masques dans la ville de Kinshasa devient une occasion pour les policiers de se faire l'argent sur le dos de la population, dénoncent des habitants de certains quartiers de Kinshasa.

En effet, depuis l'exigence d'une amende de 5 000 francs congolais (2,8USD) à verser par toute personne sans masques sur la place publique, certains policiers en fait un fonds de commerce.

D'après les habitants contactés par Radio Okapi, les policiers se livrent plus à l'exigence de cette amende qui malheureusement prend une direction difficile à retracer.

C'est le cas de cette dame qui a été interpellée par la police, alors qu'elle faisait sa marche matinale sur l'avenue Benseke à la colline dénommée « 80 jours » quartier Joli parc à Ngaliema.

« Il est important qu'on commence par la sensibilisation. La police fait mal son travail. Un policier m'a interpellé. J'avais mon masque. Au bout de ma marche, j'étais essoufflée. Je l'ai enlevé. Le policier m'a exigé l'amende parce que le masque se trouvait entre mes mains et ne couvrait pas mon nez et ma bouche. Je lui ai demandé de me présenter le document que je devrais remplir pour payer cette amende. Finalement, il m'a laissé passer. Mais aux autres, il a fait payer cette amende », explique-t-elle sous anonymat.

Radio Okapi

# Haut les masques !

**D**ans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, un nouvel accessoire nous est conseillé, voire imposé, le masque de protection. Si cet accessoire constitue une barrière à la fois pour éviter de contaminer ou d'être contaminé, cette protection buccale et nasale commence à entrer peu à peu dans les habitudes chez nous mais certains l'arbovent encore ici de façon tout de même insolite...

Sous le menton, à la main, il ne manque plus qu'au pied. D'autres en ont fait même un accessoire de modes qui n'en est d'ailleurs pas un...

Il est indéniable à ce jour que les données scientifiques plaident en faveur du port du masque obligatoire et plus facultatif.

Le nombre important de personnes sans symptômes et leur pouvoir de contagiosité ainsi que la possible transmission aéroportée du virus : autant de données qui renforcent les arguments en faveur du port du masque pour tous.

Comment comprendre le changement de position des autorités françaises vis-à-vis du port du masque ? Alors que Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement, affirmait le 25 mars que les citoyens « n'avaient pas besoin de masques » lorsque les gestes barrières étaient bien respectés, neuf jours plus tard, Jérôme Salomon, le directeur général de la santé, disait « encourager le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques et en particulier des masques alternatifs (autres que chirurgicaux ou FFP2). »

Un sondage réalisé il y a quelque temps montrait que 76% des Français jugent que le gouvernement leur a menti sur ce point, estimant que les premières

recommandations visaient uniquement à pallier la pénurie de masques pour les réserver aux professionnels de santé. Pour autant, des arguments scientifiques attestent — au fur et à mesure que la connaissance du virus SARS-CoV-2 se précise — que les gestes barrières peuvent être, en effet, efficacement complétés par le port d'un masque, même en tissu. Tout ou presque plaide en faveur de son port.

A Kinshasa, il est des quartiers où le masque n'a même pas droit de cité. Les habitudes ont la peau dure, d'autres le repoussent et s'en moquent comme de leur première culotte.

A plusieurs coins de rues, certains ont sorti des machines à coudre pour en fabriquer à la pelle. Il se pose néanmoins un problème de normes de sécurité de ce qui est proposé généralement en tissu pagne.

Cette mesure salubre, s'il en est, se heurte à l'esprit contestataire des Kinois pas toujours prompts à intégrer les bonnes habitudes encore moins à comprendre le bien-fondé de ce qui sa fait à son profit.

« Ce machin-là m'étouffe énormément et m'empêche de bien parler », affirme un citadin que sa voisine appuie : « Plus moyen de mettre mon rouge à lèvres... »

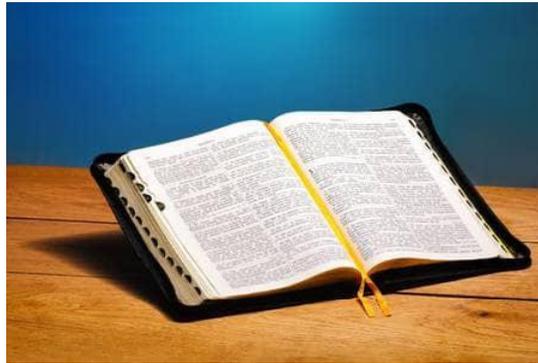
Ayant porté ma paire de gants et mon masque fait en pagne, j'ai eu droit à des regards parfois furtifs et curieux des badauds qui m'ont pris pour un extraterrestre ou un vaniteux arpentant les rues d'un quartier populaire de Kinshasa où croiser un qui arbore un masque rendu obligatoire par l'autorité urbaine formalisée par un arrêté du gouverneur de la ville relèverait de l'exploit. Même si les récalcitrants s'exposent à une amende de 5 000 FC. Car les forces de l'ordre ont reçu mission de verbaliser les réfractaires en tapant dans le porte-monnaie.

Moralité : A vos masques, prêts, portez...

Bona MASANU

# La Bible, un livre intemporel

Le premier livre qui est sorti des presses de Gutenberg a été la Bible dans la version latine de Saint Jérôme, la Vulgate. La traduction allemande réalisée par le réformateur Martin Luther à partir des textes grecs et hébreux parut en 1522 pour le Nouveau Testament et en 1534 pour l'Ancien Testament.



**F**lorilège de livres très divers, la Bible est du meilleur cru des livres des Saints. C'est le livre d'excellence ! Un bouquin écrit par Dieu lui-même, pour les chrétiens, à travers des hommes qu'il a choisis et inspirés. Des hommes d'onction élevés et nourris souverainement de l'esprit saint.

La Bible n'est pas un livre ordinaire. C'est une œuvre divine se composant des récits mythiques, historiques et épiques qui fondent l'existence de la foi en Christ, de la foi chrétienne. C'est le bouquin qui résiste à l'usure du temps, l'opus qui traverse toutes les générations, toujours en tête

des ventes et, ma foi, distribué gratuitement dans des familles démunies.

C'est aussi un livre de chevet non seulement guide des descendants de Jésus ou Mahomet mais ornant aussi les accoudoirs des hôtels et autres cénacles, toutes catégories respectables.

Il est d'heureuse acception que toute personne n'ayant pas encore lu la Bible est un analphabète en ce temps de l'info à grande vitesse par la fibre optique et satellitaire.

Tellement que ce livre exerce une telle fascination à la limite des abus qu'il est l'objet des adorations d'essence catholique, animiste, athée et même de loges mystiques à

b à b o r d comme à tribord. Les uns et les autres s'abreuvent au gré de leurs usages à cette source intarissable... La Bible est au creuset de toutes les interrogations de la vie de tout mysticisme de bonne ou de mauvaise augure. C'est le premier livre sorti des presses de Gutenberg au lancement de la rotative, ancêtres des imprimeries.

Deux divisions essentielles caractérisent la Bible : l'Ancien testament et le Nouveau, deux volets qui se complètent harmonieusement, l'un ne pouvant exister sans l'autre. L'ancien testament est le premier livre de la première alliance que Dieu a scellée avec les hommes, son peuple, descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Tandis que le nouveau testament est l'accomplissement de l'ancien en ce qu'il consacre la venue du Christ. Roi de l'uni-

vers, Sauveur de l'humanité et Vainqueur de la mort par sa résurrection. À travers laquelle les fidèles chrétiens du monde entier témoignent de leur foi. Et proclament leur credo en l'espérance de la vie éternelle.

Le premier livre de genèse relance l'histoire de la création du monde du pose en index les principes directeurs de la croyance par ses préceptes et ordonnances tandis que l'Apocalypse dernier livre préfigure l'éclat, la gloire d'une vie éternelle au-delà de la mort, récompense des hommes et des femmes victorieux du jugement dernier des vivants et des morts.

La Bible, toutes choses restant égales par ailleurs, est cette petite bibliothèque de 73 livres écrits en hébreu, en araméen et en grec au cours des siècles et traduite en plusieurs langues des hommes. Une incursion sur Wikipédia donne à découvrir toutes les facettes et subtilités de l'interprétation des textes du ce bestseller, objet de beaucoup de critiques et contradictions...

Mike Malanda

## Covid-19

# Des gouverneurs des provinces affichent l'impréparation !

**F**ace à la menace du coronavirus, l'en semble de la République démocratique du Congo doit riposter. Une action et une solidarité nationales sont cruciales pour aider le Secrétariat technique du comité multi sectoriel de la lutte contre le covid-19 à limiter la propagation de ce virus mortel.

De leurs côtés, les

provinces non encore touchées sont appelées à mettre en application les mesures préventives, pour éviter de connaître des cas de contamination dans leurs provinces.

Sur ce, notons que les provinces du Haut-Katanga et Kongo central viennent de s'ajouter dans la liste des provinces touchées avec 1 cas à Lubumbashi et 2 à Ma-

tadi. Une situation qui vient renforcer les préoccupations de plus d'un congolais sur la gestion de cette crise sanitaire. D'un autre côté, il se pose un problème sur l'évacuation des cas confirmés qui s'opposent farouchement à l'équipe de riposte qui fait appel de fois aux forces de la sécurité.

Pour le moment,

Kinshasa reste la province la plus touchée en RDC avec 456 cas. Comme dans la plupart de pays touchés, peut-être plus délicat en RDC, des hôpitaux sont au bord de l'effondrement, le personnel médical est exténué et exposé à la contagion par manque d'équipements adaptés.

Somme toute, 7 des 26 provinces de la République démocratique du Congo sont déjà touchées par la pandémie de Covid-19. La RDC enregistre 471 cas confirmés positifs, 30 décès et 56 personnes guéries.

Ali MALIKI

# Léopold Abibo, sportif aguerri et diplomate de carrière

C'est en me rendant un jour à Immo Congo durant les grandes vacances de 1972 pour rendre visite à mon jeune frère Olivier Eale, fils de Bébé Samudju, une jeune femme d'une de grandes familles de ce quartier, que je fais la connaissance de Léopold Abibo. Il était, comme la plupart des jeunes de ce quartier, sportif et avait le judo comme discipline de prédilection. La boxe qu'il pratiquait au Boxing club de la Funa était un plus. Devenu journaliste, j'ai eu l'opportunité de couvrir quelques compétitions auxquelles il participait. De ce point de vue, il sied de noter qu'il est ceinture noire 5e Dan.

Parti de Kinshasa pour poursuivre ses études en Europe, je l'ai retrouvé à notre ambassade sur Marie de Bourgogne. A Bruxelles, on se voyait souvent avec un ami commun, Henri Wanya. Devenu diplomate de carrière, Abibo a dirigé deux de nos chancelleries en qualité de chargé d'Affaires, notamment à Belgrade (Yougoslavie) et Madrid (Espagne). Malgré son rang d'ambassadeur, beaucoup sont des compatriotes qui se plaisent à l'appeler «Maître» en référence à ses qualités



de sportif. Il est à ce jour, directeur aux Affaires étrangères avec rang d'ambassadeur en attente d'un poste. Parallèlement à ses études, il

s'adonnait aussi la boxe comme signalé si dessus. Il est deux fois champion des poids Lourds de Brabant Wallon ( Belgique) et une

fois de Kinshasa. De retour au pays, il a été président de FENACOJU et trésorier du Comité olympique.

Grandi dans le Kimbanguisme dont il est un fervent pratiquant et conseiller du Mouvement de surveillance. Il est également chargé des missions doublé de membre du cabinet du chef spirituel. Kinois et très attaché à sa ville, il ne manque jamais une seule occasion pour prendre part aux moments de bonheur et de malheur de ses amis et connaissances.

## BIO EXPRESS

Kinois de souche avec une carrure de déménageur, à l'image d'une armoire à glace, presque une tour de contrôle, Léopold Abibo est marié à Yolande Lengelo et père de 7 enfants dont quatre filles. Ancien élève de Mbanza-Ngungu et Lemfu pour le cycle secondaire, cet homme de 62 ans est détenteur d'une licence en Relations internationales. Etant parmi les premiers occupants du quartier Télécom et de la rue qu'il habite, sur les hauteurs de Binza/UPN à Kinshasa-Ngaliema, son nom a été attribué à cette rue.

EIKB65

## Entretien avec Petit Pierre, le seul rescapé de l'African Jazz version Table Ronde

# «L'œuvre que nous avons interprétée est devenue l'hymne des indépendances de pays africains»

Petit Pierre est le dernier des survivants du groupe de musiciens qui étaient allés agrémenter la Table ronde de Bruxelles en janvier 1960 pour l'accession de la République démocratique du Congo. Il relate les circonstances de la composition de ce groupe et les différentes péripéties de leur odyssee et fustige le manque d'intérêts des dirigeants à son endroit et à celui des héritiers de ses collègues disparus. La chanson "l'indépendance cha cha", dont il est l'un des interprètes est devenue l'hymne des indépendances des pays africains.

*Pouvez-vous vous présenter ?*

Je me nomme Diantula Bobina Pierre Elengesa et suis né à Kinshasa, le 14 août 1941.

*Vous êtes plus connu pour avoir fait partie de la délégation des musiciens qui étaient allés agrémenter la Table ronde de Bruxelles. Comment ça s'est-il passé ?*

C'est par la grâce de Dieu et j'étais moi-même étonné car je n'étais pas plus doué que d'autres musiciens mais le choix était tombé sur moi. D'autre part, parmi les grands, j'étais comme un garçon de courses et un enfant docile, je crois c'est ce qui avait prévalu.

*Comment êtes-vous arrivé dans l'orchestre African Jazz ?*

Depuis ma tendre enfance, je suivais cet orchestre à cause de mon beau frère Roger Izeidi, qui en faisait partie et dont la sœur était l'épouse de mon grand frère Balondo. Je n'étais pas un membre effectif de l'orchestre et j'étais considéré comme un apprenti ; je m'exerçais à la guitare et aux percussions. De temps en temps, je jouais des concerts entiers à l'absence de Depuissant qui était le percussionniste du groupe.

*Du remplaçant tu te retrouves à la Table ronde de Bruxelles, ça s'est passé comment ?*

A l'occasion de la tenue de la Table ronde de Bruxelles, Thomas Kanza avait envoyé une invitation pour constituer une équipe qui irait agrémenter cette rencontre et elle devait se constituer des musiciens de deux orchestres : African Jazz et Ok Jazz. Grand Kalle était chargé de composer l'équipe mais certains musiciens

en charge les billets d'avions, les frais de séjour et de nos prestations. Thomas Kanza travaillait à l'époque au Marché commun européen et il tenait à Kinshasa avec son frère Philippe un journal dénommé Le Congo.

*Une fois sur place, comment se passaient vos prestations ?*

C'est durant les pauses et les moments de détente que nous jouions pour leur permettre de se défouler.

*Vous vous êtes limités à jouer lors de la Table ronde ?*

Pas du tout, en Belgique, nous avons joué au Palais de Laeken sur invitation du Roi Baudouin et également à Liège et Anvers ; tandis qu'en France, nous avons joué à Nice et à Marseille. Nous sommes restés 3 mois en Europe tandis que le reste de la délégation avait rejoint le pays.

*Et la fameuse chanson indépendance cha cha, dans quelle circonstance elle a été composée ?*

Thomas Kanza s'était pointé là où on logeait avec un bout de feuille contenant les noms de nos politiciens et l'a remis à Grand Kalle en lui disant que c'est demain que les politiciens signeront le document qui accordera au pays son indépendance, qu'il compose un morceau pour immortaliser l'événement. Grand Kalle avait commencé à fredonner seul le texte de la chanson et ensuite chaque musicien l'accompagnait avec son instrument ou en chœur. C'est comme ça que cette chanson a été composée et c'est une composition de Grand Kalle et non d'une autre personne comme certains laissent entendre.

*On vous voit dans une photo avec Brazzos en train de signer un document, de quoi s'agit-il ?*

Il est en train de signer le livre d'or de notre indépendance et à côté des politiciens, nous les musiciens, faisant partie de la délégation, avons aussi signé ce li-

vre d'or. Lorsque les gens disent que Justin Bomboko avait signé ce livre d'or, c'est faux car il n'avait pas participé à la Table ronde puisqu'il était encore étudiant.

*Près de 60 ans après, peut-on connaître les avantages que vous aviez pu bénéficier ?*

Excepté les droits qu'on nous payait lors de nos prestations en Europe, nous n'avions rien bénéficié et même le carnaval qu'on devait nous organiser à travers les provinces n'a jamais eu lieu. Pire encore, on décore les musiciens et on nous oublie comme si nous n'avions rien fait pour ce pays. Je reconnais que nous avons été reçu par le général Kalume lors des festivités du cinquantenaire de l'indépendance, à part ça rien. Pour votre information, lors de la proclamation de l'indépendance, le Roi Baudouin et le président Kasa Vubu avaient été accueillis par la chanson indépendance cha cha que nous avons jouée car le 30 juin on n'avait pas encore d'hymne national, cette chanson a servi d'hymne national.

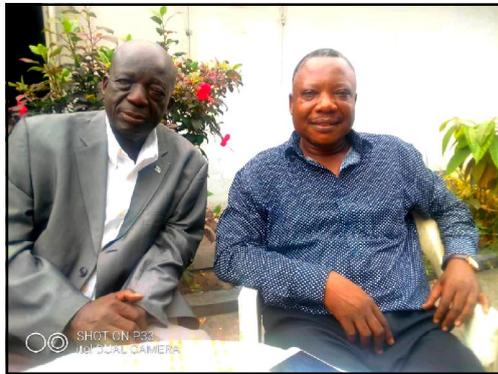
*Percevez-vous des droits car la chanson indépendance cha cha se joue à la radio à chaque fête des indépendances des pays africains ?*

Nous ne percevons rien et on a écrit aux différents ministres pour aller déclarer nos droits en Europe mais c'est resté lettre morte jusqu'à présent. Aujourd'hui je suis resté le seul car le Vieux Brazzos vient de nous quitter et s'il y a quelque chose pour ceux qui ont honoré le pays, je me chargerai d'apporter la part de ceux qui nous ont quittés à leurs enfants.

*Quel est votre souhait ?*

Que la République nous honore de notre vivant comme nous aussi avons honoré notre pays en accompagnant nos politiciens lors de la Table ronde qui a abouti à la proclamation de notre indépendance. Qu'on nous aide également à recouvrer nos droits car l'œuvre que nous avons interprétée est devenue l'hymne des indépendances de pays africains et les géniteurs de cette œuvre doivent être honorés à juste titre.

Herman BANGI BAYO



Anniversaire de décès**Papa Wemba fêté par ses proches**

**A** l'initiative de Jules Masua (Nzete ya sé quoia), la veuve Amazone et les proches de Papa Wemba (triés sur le volet) ont partagé un barbecue d'hommage. Des retrouvailles qui ont eu pour cadre la résidence de l'initiateur à Binza-Télécom pour célébrer Bokul, quatre ans de son départ dans l'au-delà survenu sur scène à Abidjan lors du festival des musiques urbaines d'Anoumabo.

Au nombre des invités, Samy Badibanga (1er vice-président du Sénat) et quelques amis notamment Riva delo Pipo, Henri Wanya, Léopold Abibo, le maestro Souzy Kassey, Bella, Jean-Pierre Kabeya, les frères Nitu Mambu, Basile Lungwana, Djo Munga, les frères Dambana Rodall (Adrien, Jean Jacques et Jean Paul), l'artiste Meko et l'abbé Koko.

Intervenant en premier, votre serviteur s'est, avant toute chose, acquitté d'une obligation celle de remercier les uns et les autres de s'être déplacés, de bon cœur, pour partager ces instants en souvenir de celui qui était quasiment pour eux tous, à la fois l'aîné et l'ami. Avec au passage juste un ou deux mots pour évoquer le plaisir partagé que tout ce petit monde éprouvait d'être là en vue de se remémorer les moments heureux que Kuru a passés collectivement ou en privé avec chacun d'eux.

Pour sa part, l'abbé Koko (dont tout le monde sait le rôle ô combien important joué aux côtés de l'artiste) a peu avant de bénir le repas, loué l'initiative de Jules (homonyme à



l'autre) en revenant, d'un trait, sur les derniers instants de la vie du défunt et interprétant quelques airs de l'ultime chanson de Wemba sur scène précédant l'heure fatidique où il s'écroula (pathétique)...

Bien évidemment, il était de bon ton que sa veuve s'exprima aussi. Maman Marie-Rose a brossé pour l'assistance, non sans un brin d'émotion, la genèse de la maladie qui déboucha sur le décès de son artiste de mari depuis Paris jusqu'à leur retour à Kinshasa et les circonstances de son départ à Abidjan pour ne plus revenir comme il était parti. Pour faire court, elle relèvera (sur un air de regret) que toutes les promesses faites à divers niveaux (réalisation de la pierre tombale, statue et bien d'autres autres choses y relatives) n'ont pas été matérialisées. Sur proposition de l'abbé Koko appuyé par Samy Badibanga, il a été préconisé la mise sur pied de deux comités (politique et technique) dans le but de l'organisation des manifestations de cinq ans avec en perspective la pierre tombale et la statue de l'artiste. Ce petit groupe s'est promis de faire diligence en vue d'accélérer cette matérialisation. Déjà, il va se retrouver dimanche prochain pour visualiser pour ce faire les maquettes à proposer par les frères Meko. A en croire ces derniers, parallèlement à la proposition de l'effigie de Wemba à réaliser à Kinshasa, il y a une autre à ériger à la désormais Place Papa Wemba à Abidjan qui n'attend que l'appui du gouvernement congolais.

# La Table ronde de Bruxelles : 60 ans après !

**J**anvier 1960 et janvier 2020, c'est le 60e anniversaire de la Table ronde congolo-belge, appelée également Table ronde de Bruxelles, organisée en deux parties, la première, politique, du 20 janvier au 20 février 1960 et la seconde, économique, du 26 avril au 16 mai 1960 et lesdites assises avaient réuni d'une part des représentants politiques et chefs coutumiers congolais et, d'autre part, des dirigeants publics et économiques belges. L'ouverture solennelle des négociations eut lieu le 20 janvier 1960 avec un discours prononcé par le Premier ministre Gaston Eyskens.

L'idée d'une rencontre entre les deux parties visant à organiser l'indépendance de la colonie belge fut adoptée par le Ministre August De Schrijver, chargé du Congo belge et du Ruanda-Urundi et a été soutenue dès 1959 par le Parti congolais du travail, rejoint par l'Alliance des Bakongo (ABAKO) et le Parti socialiste belge.

Plusieurs facteurs ont été à la base de la convocation de cette Table ronde entre autres : les revendications d'autonomie évoquées par Lumumba et Kasa Vubu ; les émeutes de janvier 1959 et l'insécurité subséquente ; les mouvements de la décolonisation de l'Afrique dans les colonies françaises et anglaises ; la détérioration de l'économie belge ainsi que la tension politique dans la colonie. Tous ces facteurs avaient amené le Roi belge à exprimer, à travers son discours du 13 janvier 1959, la volonté du gouvernement belge de conduire, sans atermoiements funestes, mais sans

précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.

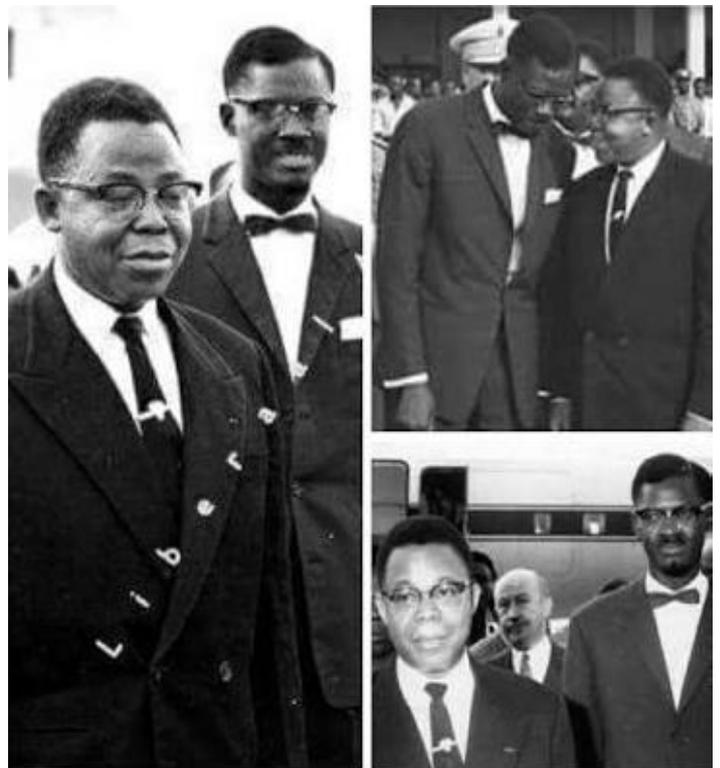
C'est ainsi que fut annoncé le 3 janvier 1960, par le gouvernement belge, la convocation d'une table ronde avec pour but de d'aider la colonie congolaise à passer du régime de tutelle à l'indépendance.

Parmi les grandes résolutions adoptées lors de ces rencontres on peut citer l'accession de la République démocratique du Congo à sa souveraineté nationale le 30 juin 1960 et l'organisation des institutions.

La présidence de ladite table ronde était confiée à Monsieur Albert LILAR, Vice-président du Conseil et la partie belge était représentée par le Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi ; du Ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi ; du ministre de l'Intérieur ; du ministre des Affaires culturelles et du ministre de la Justice.

D'autre part, le Sénat et la Chambre de représentants belge ont été aussi représentés par les membres des Parti libéral, Parti socio-chrétien, Parti socialiste belge.

Tandis que du côté congolais, la délégation était composée des représentants de partis et regroupements politiques tels que le Cartel, l'Abako, les MNC (Lumumba et Kalonji), PSA, Parti du peuple, PNP, Abazi, FGC, CERECA, CONAKAT, ASSORECO, ARP, Union Congolaise ; ainsi que des représentants de chefs coutumiers des Provinces de l'Equateur, de la Province Orientale, du Kivu, du Ka-



tanga et du Kasai.

Parmi les leaders politiques qui avaient pris part à la Table ronde, on peut citer : Edmond Nzeza-Nlandu, Joseph Kasa-Vubu ; Daniel Kanza ; Albert Kalonji et Jo-

seph Ileo ; Patrice Lumumba ; Victor Nendaka ; Moïse Tshombe ; Jean Bolikango ; Paul Bolya, Cléophas Kamitatu, Ferdinand Essandja et Jason Sendwe.

Herman BANGI BAYO

## La dépréciation du franc congolais en phase d'affecter les secteurs vitaux du social

Sur les tableaux d'affichage de tous les lieux de change hors le circuit bancaire, c'est désormais le chiffre 1800 ou plus ! Le franc congolais se change depuis quelques jours à partir de ce montant après avoir ce cap, sans fébriler...

La dépréciation continue du franc congolais va impacter la hausse du prix du carburant, du transport en commun, des produits de première nécessité non sans compter les conditions difficiles particulièrement en ce moment de la pandémie de Covid-19 que les Congolais traversent pas seulement à Kinshasa, l'épicentre de la pandémie au plan local mais aussi en provinces. C'est donc une alerte rouge qui est lancée au gouvernement.

Le dollar américain se négocie jusqu'à 1880 FC ce mardi 28 avril sur le segment parallèle à Kinshasa. Au niveau de mobile money, la monnaie nationale se change à 1830 FC contre un dollar américain. Et c'est depuis novembre 2019, dans la fièvre des festivités de la fin de l'année, que le franc congolais se déprécie de manière continue.

Plusieurs facteurs sont à la base de cette dépréciation. Répondant à la loi de l'offre et de la demande comme tout produit et service, la monnaie locale perd de sa valeur quand elle est injectée sur le marché de change sans un sousbas-



sement économique réel. C'est le cas avec la planche à billets que le gouvernement continue à pratiquer pour financer ses déficits budgétaires.

Au premier trimestre 2020, le Trésor public a enregistré un déficit de l'ordre de 185 millions USD compensé par les avances monétaires de la Banque centrale du Congo. Ceci a un impact sur la dépréciation du franc congolais surtout que c'est en corrélation avec la faiblesse de la mobilisation des recettes publiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La RDC étant dans une économie extravertie, c'est-à-dire tournée vers l'extérieur pour l'importation de l'essentiel de ce que les Congolais consomment, cela nécessite d'avoir suffisamment des devises pour importer les biens et services de grande consommation. A la fin mars 2020, les réserves

de la RDC étaient de 693,16 millions USD, soit à peine deux semaines d'importations des biens et services sur ressources propres. Notons que les critères de convergence imposés aux banques centrales dans la zone SADEC et COMESA recommandent de détenir 3 mois d'importation des biens et services sur ressources propres.

Dans un contexte où le gouvernement peine à mobiliser des ressources financières nécessaires pour financer ses dépenses, bien que sensiblement réduites dans les plans de trésorerie et d'engagement budgétaire du premier trimestre, on recourt systématiquement à la planche à billets malgré l'assistance du FMI. Il est à craindre que la monnaie nationale continue de se déprécier face aux autres devises.

Dans cette hypothèse, toute chose étant égale par ailleurs, la dé-

préciation du franc congolais pourrait affecter les secteurs vitaux du social à savoir les prix du carburant, du transport ainsi que des biens de première nécessité. Le gros de la consommation nationale (riz, farine de maïs, farine de froment, huile, vivres frais ou surgelés) étant importé, les opérateurs économiques auront toujours besoins de devises pour renouveler leurs stocks. Et donc, les prix des biens et services vont continuer à être indexés en dollar principalement.

Pourtant, les salaires des agents et fonctionnaires de l'État, des militaires et policiers et de la plupart des travailleurs dans le privé sont payés en franc congolais. Il apparaît que la situation sociale de la majorité des Congolais se dégrade si la monnaie nationale continue à se déprécier.

A.M.

Gabon/Libreville en confinement partiel

# Toutes les mesures sociales sont maintenues

**B**ien qu'étant passé au mode partiel et géographique, le confinement du Grand Libreville conserve néanmoins toutes les mesures à caractère social annoncées par le président de la République au début du mois. Durant le temps de confinement, la distribution de l'aide alimentaire aux plus fragiles, la gratuité de l'électricité et la suspension du prélèvement des loyers sont maintenues sur les instructions d'Ali Bongo.

Ali Bongo a décidé de maintenir les mesures sociales annoncées le 3 avril 2020 malgré le passage au confinement partiel et géographique du Grand Libreville.

En annonçant lundi le passage du confinement total du Grand Libreville au confinement partiel et géographique, le gouvernement n'annonçait pas, par la même

occasion, l'arrêt des mesures sociales annoncées, le 3 avril, par Ali Bongo pour soutenir les populations les plus vulnérables impactées par la crise sanitaire liée au Covid-19. Bien au contraire. Selon le Premier ministre, le président de la République a instruit le gouvernement de les maintenir dans les mêmes termes qu'il les avait annoncées.

Ainsi, pour répondre aux inquiétudes des populations cibles, la ministre des Solidarités nationales assure que la Banque alimentaire qui en est à la moitié du nombre de ménages visés (60 000) n'entend pas suspendre ses activités près de 15 jours après les avoir lancées. La distribution des kits et bons d'achat alimentaires aux personnes en situation de détresse et d'urgence devrait donc se poursuivre, selon



Prisca Lend Koho.

D'autres mesures sociales phares devraient également être maintenues en l'état pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire actuelle. Il s'agit de : la prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour les personnes les plus fragiles et économiquement faibles ; la sus-

pension des paiements de loyers des personnes sans revenus ; la prise en charge par l'État des pertes des petits propriétaires liées à la suspension du paiement des loyers et la gratuité des transports publics terrestres assurés par les compagnies publiques.

Gabonreview

Pour crimes contre l'humanité

## 410 000 personnes ont signé une pétition sur le site de la Maison Blanche pour enquêter sur Bill Gates

**U**ne pétition visant à enquêter sur Bill Gates pour « crimes contre l'humanité » et « faute médicale » a recueilli le nombre stupéfiant de 410 000 signatures de citoyens concernés, soit plus de quatre fois le nombre requis pour une réponse officielle de la Maison Blanche.

La pétition « We the People » demande au gouvernement fédéral de demander au Congrès d'enquêter sur la Fondation Bill et Melinda Gates, en déclarant que « le Congrès et tous les autres organes de direction ne sont pas en fonction tant qu'une enquête approfondie et publique n'est pas terminée ».

La pétition de la Maison Blanche peut être con-

sultée ici.

La pétition créée le 10 avril a atteint le seuil de 100 000 signatures en quelques jours, ce qui signifie que la Maison Blanche devrait traiter la question dans les 60 jours.

Comme l'explique le site web « We the People » de la Maison Blanche, la plateforme de la pétition permet à chaque citoyen américain de « devenir un agent de changement » – et, si une pétition obtient 100 000 signatures en 30 jours, la Maison Blanche « s'assurera qu'elle passe devant les experts politiques appropriés » :

« We the People » est une plate-forme qui donne au public américain le pouvoir d'agir comme jamais auparavant

– c'est une façon pour n'importe qui, n'importe où, de s'adresser directement au gouvernement et de devenir un agent de changement.

« Avec We the People, vous pouvez facilement créer une pétition en ligne, la partager et recueillir des signatures. Si vous recueillez 100 000 signatures en 30 jours, nous examinerons votre pétition, nous nous assurerons qu'elle est bien présentée aux experts politiques compétents et nous publierons une réponse officielle ».

Robert F. Kennedy Jr, le neveu de l'ancien président John F. Kennedy, a également critiqué sévèrement Bill Gates pour ce qu'il décrit comme une « conviction messianique qu'il a été ordonné pour sauver le monde avec la techno-

logie ».

« Les vaccins, pour Bill Gates, sont une philanthropie stratégique qui alimente ses nombreuses entreprises liées aux vaccins (y compris l'ambition de Microsoft de gérer une entreprise mondiale de vaccino-identification) et lui donne un contrôle dictatorial sur la politique de santé mondiale – la pointe de lance du néo-impérialisme d'entreprise », a écrit Kennedy Jr.

« L'obsession de Gates pour les vaccins semble alimentée par la conviction messianique qu'il est ordonné à sauver le monde avec la technologie et une volonté divine d'expérimenter avec la vie d'êtres humains inférieurs ».

BBC News/Aube